

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 26 février 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Vacant	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	
GAILLARD Philippe	Excusé	THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : 1 personne.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 janvier 2019.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du mercredi 23 janvier 2019. Mme Florence PULIDO, déléguée.
 - b) Rapports de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance des mercredi 16 janvier 2019 et mardi 12 février 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projets de motions.**
 - ↓ **Motion 2015-2020 – M 015** – Lutter contre le fléau des déchets sauvages (Littering).
- 7. Projets de résolutions.**
 - ↓ **Résolution 2015-2020 – R 014** - Résolution de la commune d'Anières relative au préavis du Conseil municipal pour la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail.
- 8. Proposition(s) du Maire et de l'Adjoint.**
- 9. Communication(s) du Maire et de l'Adjoint.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 26 février 2019 à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il excuse M. Philippe GAILLARD, souhaite la bienvenue à M. le Maire Antoine BARDE et lui passe la parole.

M. le Maire salue l'assemblée et fait part de son contentement de rejoindre à nouveau le Conseil municipal. Il informe que suite à la démission de Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT, une élection complémentaire aura lieu mais, qu'à ce jour, la Commune pas encore reçu d'information officielle du Conseil d'Etat indiquant les dates. Cela devrait arriver d'ici la fin du mois de mars.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 janvier 2019.

Page 5 – 3 et 4^{ème} paragraphe

Tenant compte de son rapport relatif à la Conférence intercommunale du 23 janvier 2019, M. Pierre LINGJAERDE propose la suppression des paragraphes 3 et 4, qui comportent des erreurs.

La parole n'étant plus demandée et aucune opposition n'étant émise par cette proposition, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.



Point 3
Communications du bureau.

M. le Président indique qu'il n'y a pas de communication et propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

a) Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du mercredi 23 janvier 2019. Mme Florence PULIDO, déléguée.

M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO, Déléguée.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique avoir remarqué qu'il y a peu d'enfants les après-midis et se demande pourquoi il en est ainsi.

Mme Florence PULIDO répond que les besoins des familles changent. Quelques années auparavant il y avait plus de demandes pour l'après-midi que pour le matin, mais depuis qu'ils ont instauré la possibilité d'avoir le repas à midi avec la sieste, les familles sont plus intéressées à prendre la matinée entière, le repas et la sieste plutôt que de les placer uniquement l'après-midi.

b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance des mercredi 16 janvier 2019 et mardi 12 février 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

M. Pierre LINGJAERDE souligne qu'il a été dit lors de la dernière Conférence CoHerAn qu'il serait judicieux que les trois communes communiquent entre elles concernant les soutiens qui sont donnés aux associations CoHerAn, pour une meilleure transparence et suivi des demandes de subventions.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond avoir appris cela lorsqu'il a fait son rapport sur la Conférence CoHerAn mais que le sujet avait été porté à l'ordre du jour de la commission par Mme Caroline BENBASSAT.

M. le Président fait voter la nomination des trois personnes qui ont été proposées pour la commission ad hoc.

Le Conseil municipal donne son accord, à la majorité (absentions des intéressés) pour la création d'une commission ad hoc « Bourses », dont les membres sont les suivants :

Mme Jacqueline CURZON – Président.
Mme Claudine HENTSCH – Membre.
M. Pierre-Yves DECHEVRENS – Membre.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.



Point 5
Projets de délibérations.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de délibération et propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6
Projets de motions.

Motion N° 2015-2020 M – 015 – Lutter contre le fléau des déchets sauvages (Littering).

Proposition présentée par les Conseillers municipaux :

Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et Philippe GAILLARD

Proposition de motion

LUTTER CONTRE LE FLEAU DES DECHETS SAUVAGES (LITTERING)

Vu les mauvaises habitudes persistantes de laisser traîner ou de jeter négligemment des déchets et mégots de cigarettes dans les espaces publics ;

Vu le fait que jeter des détritrus dans la nature engendrent de lourdes conséquences sur l'environnement et sur la santé des animaux ; en particulier les mégots de cigarettes qui sont une source de produits toxiques et de micro plastiques non biodégradables ;

Vu L'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) qui estime que ces déchets sauvages coûtent actuellement aux communes environ 150 millions de francs pour le nettoyage des espaces publics ;

Vu l'impact évident des déchets sauvages sur l'esthétique des espaces publics et ceci malgré un effort remarquable de notre voirie ;

Vu le manque de connaissances sur les effets particulièrement nocifs des mégots de cigarettes et leur pollution des eaux ;

Vu la campagne « Jette tes mauvaises habitudes, pas tes déchets », lancée par la commune d'Anières ;

Vu la démarche de la commune d'Anières de protéger nos eaux en sensibilisant la population ;

Vu l'action de la ville de Genève pour enrayer l'habitude de jeter les mégots de cigarettes par terre ;

Vu la campagne de l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman) portant sur la pollution engendrée par les mégots finissant dans les rivières et le lac ;

Vu l'exposé des motifs ;

**Le Conseil Municipal par
15 oui, 0 non, 0 abstention (unanimité)
invite l'Exécutif à:**

Elaborer un plan d'action contre les conséquences néfastes des déchets sauvages en :

- envoyant un tout-ménage expliquant les enjeux ;
- posant des panneaux explicatifs sur chaque plage de la commune, aux arrêts de bus, le long des routes, aux entrées sur la commune et à tout emplacement propice à attirer l'attention des passants ;



- en remplaçant les poubelles existantes par des poubelles permettant de trier les déchets et équipées de cendriers ;
- promouvant le cendrier de poche (remise gratuite d'un cendrier de poche aux fumeuses et fumeurs) ;
- participant au clean-up day le 13/14 septembre 2019.

M. Pierre LINGJAERDE propose de renvoyer cette motion à l'Exécutif.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que cette motion va dans le sens de ce qu'ils ont commencé à mettre en place. Ils vont effectivement distribuer des cendriers, ils ont mis des poubelles dans le village, etc. Il est également prévu de continuer ceci avec le projet d'embellissement du village.

Il explique qu'il est très favorable aux aspects de communication proposés et que si cette motion est renvoyée à l'Exécutif, ils peuvent faire une proposition et qu'il peut être discuté des deux jours « clean-up day » en commission.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique que durant les jours de nettoyage, l'idée serait de faire participer des aniérois, afin qu'ils prennent conscience de ce fléau. Elle indique trouver dommage que les poubelles à tri se trouvent uniquement aux arrêts de bus.

Mme Jacqueline CURZON pense qu'il faudrait cibler les problèmes et que faire des campagnes générales a des limites car la plupart des gens sont responsables. Il y a toutefois des points facilement identifiables, notamment le long de la rivière l'Hermance, derrière l'Astural où il y a beaucoup de déchets. Elle trouve également que mettre des cendriers sur la plage serait quelque chose de facile à engager.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI attire l'attention sur le fait qu'avec cette motion ils souhaitent attirer l'attention des gens sur le fléau des mégots de cigarettes. Elle indique qu'il y a déjà des indications comme quoi les mégots jetés dans les bouches d'égout vont dans le lac et qu'il s'agit d'un phénomène grave.

Mme Claudine HENTSCH souhaite insister sur le point des mégots de cigarettes car elle ne connaissait pas la toxicité des mégots de cigarettes. Elle ajoute que lors de son jogging, elle voit des mégots partout. Elle pense donc qu'il serait bien de sensibiliser les habitants à ce sujet.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS informe que le 80% des gens qui viennent l'été à la plage d'Anières ne sont pas des habitants de la Commune. Il trouverait bien de mettre à disposition des poubelles là-bas ainsi que sur le chemin menant au Foyer d'Anières et le long de la route de Thonon. Il indique toutefois que le long de la rivière d'Hermance depuis la douane de Chevrens jusqu'à la ferme, anciennement FISCHER, est un chemin privé et qu'il sera donc plus difficile d'installer des poubelles, mais il est toujours possible de mettre des avis.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER suggère d'en parler dans le « Côté Anières ». Elle explique trouver régulièrement des mégots devant chez elle par des personnes jetant leur mégots par la fenêtre des voitures. Elle demande donc comment savoir à qui distribuer ces cendriers que la Commune offrirait. Elle trouve que ce serait une très bonne idée d'installer une poubelle avec tri dans la cour de l'école.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'il serait bien d'associer ceci au projet de M. l'Adjoint sur les déchetteries.

Mme Claudine HENTSCH pense qu'après avoir faire les « clean-up day » ils pourraient installer un cylindre sur la route d'Hermance avec tous les mégots de cigarettes dedans, afin de montrer aux gens la quantité qui a été ramassée.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER explique que chaque école à la possibilité chaque année de faire venir une instance de gestion du déchet et de la présenter en classe et qu'il serait bien de le faire à Anières.



M. Jean-Marc THIERRIN trouve la mention très bonne. Il pense que cela fait partie de l'éducation et que cela commence à l'école. Il donne l'exemple de la commune de Vernier qui a partout les 4 poubelles pour faire le tri.

Mme Claudine HENTSCH indique que le sujet abordé est le fait que les gens jettent leurs déchets négligemment et non qu'ils ne trient pas. Il s'agit de deux sujets différents. Elle explique que ses enfants ont appris à trier également à l'école.

Point 7

Projets de résolutions.

📌 Résolution N°2015-2020 R 012 - Résolution de la commune d'Anières relative au préavis du Conseil municipal pour la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail

Vu le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des Infrastructures du Canton de Genève, conformément à l'article 4, alinéa 2 de la Loi sur le Réseau de Transports Publics (LRTP H 1 50) joint à la présente résolution ;

Vu la soumission du projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail pour avis aux Conseils municipaux du Canton de Genève, conformément à l'article 4, alinéa 4 de la loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50) ;

Vu le projet de loi modifiant la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) et le projet de loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 53'000'000 F relatifs au réaménagement du nœud tramway de Cornavin, à l'amélioration des transports publics sur la route de St-Julien et au déploiement de deux nouvelles lignes de bus électrique à recharge rapide ;

Vu l'enquête publique, du 8 janvier 2019 au 6 février 2019, relative au projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail, conformément à l'article 4 alinéa 3, de la Loi sur le Réseau de Transports Publics (LRTP H 1 50) ;

Vu la notice explicative du Département des Infrastructures du Canton de Genève contenue dans le dossier de mise à l'enquête publique susmentionnée ;

Vu le délai, initialement fixé au 15 février 2019, et reporté au 6 mars 2019 par le Département des Infrastructures du Canton de Genève aux communes pour transmettre la prise de position sous forme de résolution du Conseil municipal ;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à l'article 4, al. 2 et 4 de la loi sur le réseau des Transports Publics (LRTP H 1 50) ;

Vu l'envoi du dossier aux membres du Conseil municipal en vue de sa présentation au Conseil municipal du 26 février 2019 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
prévoit favorablement à l'unanimité (15 oui – 0 non – 0 abstention)**

Le projet de mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail avec les remarques suivantes :

- La mise en avant et la concrétisation formelle du développement des transports publics dans le canton ne peut être que saluée d'autant qu'en raison des enjeux (environnement, mobilités, agglomération), il y a lieu d'amorcer une réelle modification des comportements (report modal) celle-ci n'étant possible que si les usagers jugent pertinent de délaissé leur véhicule au profit des transports collectifs, d'où la nécessité de compter sur un maillage pertinent et performant sur l'ensemble du canton.



- Par ailleurs, la volonté du Canton d'associer les différentes parties (usagers, riverains etc.) et notamment les communes dans les grands projets doit également être soulignée. En effet, l'introduction dans la LRTP d'une nouvelle disposition relative à la possibilité de subventionnement cantonal dans le cadre d'aménagement d'infrastructures de transports publics en site propre ayant un impact sur le domaine public communal est appréciable.
- Toutefois, au niveau de la région, il est regrettable qu'aucun grand projet n'y soit associé. En effet, la rive-gauche du lac ressort comme étant le « parent pauvre » en matière de planification de TP rapides et efficaces (site propre). Comme mentionné précédemment, la liaison « Genève-Vésenaz » reste à l'état de concept. Or, sans le développement de cet axe, aucune amélioration majeure des transports et de la vitesse commerciale ne sera effective. De plus, bien que n'entrant pas dans le cadre des grands projets, il y a lieu de rappeler l'absence de connexion directe ou logique au Léman Express pour les habitants du CoHerAn & Co. C'est pourquoi, une réflexion quant à la création d'une liaison transversale dans la région doit être entreprise rapidement, afin que celle-ci puisse être mise en service en concomitance avec l'inauguration du Léman Express. Il s'agit principalement de la ligne TPG « E » qui devrait être déviée sur la gare des Eaux-Vives, pour ensuite rejoindre le carrefour de Rive et la place des Eaux-Vives, ou encore de prévoir une connexion jusqu'à la gare de Cornavin à l'aide d'une ligne directe et régulière (« E » +).
- Finalement, nous appelons à la réalisation rapide d'un schéma directeur des liaisons lacustres, afin que ce type de mode de transport soit enfin considéré et développé dans le canton de Genève. En effet, force est de constater qu'à ce jour et pour les prochaines années, le panel de transports publics (bus, tram, BHNS) n'est que partiel. Il nous paraît par conséquent pertinent de proposer une offre générale et complémentaire des différents modes de transports d'autant que l'exploitation du Lac doit être perçue comme un réel avantage pour les connexions au Léman Express. C'est pourquoi, nous soutenons, la création de navettes rapides reliant le CoHerAn à la rive droite, indépendamment de leur lieu de départ et d'arrivée, ceci en compensation pour l'absence d'amélioration des conditions de mobilité sur la rive gauche.

M. Pierre LINGJAERDE demande si le texte est le même que celui qui a été ou sera voté dans les autres communes (CoHerAn et Collonge-Bellerive).

M. l'Adjoint répond que le texte a été transmis aux communes de Corsier et d'Hermance et qu'Hermance vote également ce soir.

Point 8 **Propositions du Maire et de l'Adjoint.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire souhaite renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions » une modification de la division des parcelles N^{os} 6269 et 6270/RF 25, sachant qu'il n'y a pas de modification des droits à bâtir.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Urbanisme et constructions » pour préavis.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose le renvoi à la commission « Urbanisme et constructions » les projets de servitudes des parcelles N^{os} 6031 et 5338, 316-320 route d'Hermance. Il s'agit d'un travail d'alignement uniquement, m² pour m².

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Urbanisme et constructions » pour préavis.



M. le Président propose de passer au point 9.

Point 9
Communications du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Poste d'Anières

M. le Maire informe avoir reçu la notification officielle de la fermeture de la Poste. Il a dès lors formulé un recours circonstancié à Postcom, par le biais de l'avocat-conseil. Il a également envoyé un courrier à son nom et au nom de la Commune notifiant cette opposition. Le Président du Conseil municipal, en son nom et au nom des Conseillers municipaux a également envoyé un courrier notifiant ce désaccord sur la fermeture de la Poste.

M. Pierre LINGJAERDE demande s'il y a des précédents de succès d'opposition à des décisions de la poste.

M. le Maire répond ne pas avoir d'information à ce sujet, mais il sait que la plupart du temps les recours sont rejetés et la poste est in fine fermée. Il indique cependant qu'ils ont un argumentaire lié au fait que deux autres communes ont dû fermer leur Poste, car il y avait la poste d'Anières qui était toujours là. Il pense donc qu'il faut garder espoir.

M. Pierre LINGJAERDE demande jusqu'où vont les droits de recours.

M. le Maire répond qu'ils vont jusqu'au Tribunal fédéral.

M. Jean-Marc THIERRIN suggère que la Commune aie jusqu'au bout. Il explique que cela le dérange quand il entend que la Poste n'est pas rentable. Il estime qu'en ouvrant la Poste de 8h à 11h il est difficile d'être rentable et qu'ils le font de manière intentionnelle.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il y avait eu des précédents à Genève à la poste de Saint-Jean. Il y a actuellement Chambésy et Meiner.

Vogue d'Anières – 18 mai 2019.

M. le Maire confirme que la Vogue d'Anières aura lieu le samedi 18 mai 2019.

Croisière CoHerAn avec les aînés – 10 septembre 2019

Il informe que la Croisière des aînés CoHerAn aura lieu le mardi 10 septembre 2019. La commune de Corsier est en charge de l'organisation.

Commission des finances – 4 mars 2019

M. le Maire indique qu'en accord avec le Président, la commission des finances du 4 mars 2019 est annulée.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Feu de signalisation (passage piétons) vers l'auberge le Floris

M. l'Adjoint informe de la remise en fonction du feu de signalisation vers le Floris.

Servitude de passages au Nant-d'Aisy

Concernant la servitude du Nant-d'Aisy, M. l'Adjoint indique qu'ils ont eu un échange de courriers avec les riverains, afin de leur demander de laisser 1m50 pour que la balayeuse puisse passer.



Flyer sur les haies, etc.

M. l'Adjoint explique que la brochure sur les haies, essences, produits phytosanitaires, etc. est en cours d'élaboration dans le cadre du CoHerAn. Elle va être envoyée prochainement.

Commissions conjointes « Assainissement » et « Urbanisme » - 9 avril 2019

M. l'Adjoint informe que la commission « Assainissement » du 9 avril 2019 sera conjointe avec la commission « Urbanisme et constructions ». Il y aura principalement deux objets à l'ordre du jour, le PLQ du chemin des Avallons et la fibre optique.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande comment cela se passe pour les Présidents des commissions.

Mme Dominique LAZZARELLI répond que c'est le Président du Conseil municipal qui présidera la séance, conformément au règlement du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10
Questions écrites ou orales.

Projet parcelle Bachofen

Mme Claudine HENTSCH indique avoir participé à l'assemblée générale d'Anières un vrai village où elle a pris connaissance d'un nouveau projet sur la parcelle Bachofen. Il semblerait que ce nouveau promoteur soit ouvert pour discuter sur l'ajout d'un étage dans le projet du parking. La Commune pourrait profiter de réaliser des places en même temps.

M. l'Adjoint répond qu'ils n'ont actuellement aucun détail, mais qu'une fois qu'ils auront quelque chose de concret ils en parleront.

Travaux au chemin de l'Aspergière

M. Jean-Marc THIERRIN explique que le chemin de l'Aspergière est dans un mauvais état à cause des travaux effectués par l'entreprise PIASIO et que la Commune devrait prendre contact avec eux, afin qu'ils nettoient le chemin.

M. l'Adjoint répond que ce sont effectivement des choses qui se font et qu'ils vont s'en occuper.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute qu'il y a toujours les camions qui continuent à venir par le haut. Il explique que la rue est très sale à cause des travaux et qu'il y a plein de gravier sur la route. Il trouve cela dangereux.

Travaux à la route d'Hermance

Mme Roberta RANNI demande quand les travaux sur la route d'Hermance seront finis.

M. l'Adjoint répond que ce sera fini vers la fin du mois d'août 2019.

Parking sauvage au chemin des Avallons

M. Pierre-Yves DECHEVRENS avait posé une question lors du dernier Conseil municipal concernant le parking sauvage au chemin des Avallons 44-50 et aimerait savoir où cela en est.

M. l'Adjoint indique que l'arrêté est entré en force. La société de surveillance et les APM peuvent dorénavant dénoncer les parkings sauvages.



Parking de l'Ancien-Lavoir

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande à qui sont attribuées les 6 places réservées dans le parking de l'Ancien-Lavoir.

M. l'Adjoint informe qu'il s'agit de places réservées pour la T'Anières.

Mme Florence PULIDO précise qu'il s'agit de places réservées pendant les heures d'ouverture de la T'Anières, mais qu'en dehors de ces heures les gens peuvent se parquer sur ces places.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'il serait bien de l'indiquer par la pose d'un panneau.

M. l'Adjoint va s'informer.

Commission sociale intercommunale

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si une ligne de conduite est à suivre lors de la commission intercommunale « Sociale » du 5 mars prochain à Collonge-Bellerive.

M. le Maire répond qu'il va reprendre ce dossier et qu'il sera présent le 5 mars prochain. Il va se renseigner sur la procédure à suivre auprès des Exécutifs des communes de Corsier et d'Hermance.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER demande si elle doit faire un rapport suite à la séance du 5 mars ou si c'est à la Présidente de la commission « Sociale » de le faire.

M. le Maire répond que le rapport devra être fait par la Présidente de la commission « Sociale ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h15.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Procès-verbalise : Sophie HODEL



Annexe mentionnée



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »
Séance du : mercredi 16 janvier 2019

Dans sa séance du 16 janvier dernier, la commission « sociale, culture et loisirs » a auditionné différentes associations et organisations.

Tout d'abord, elle a reçu l'Association « Les chemins de l'école » afin d'avoir un retour sur ce projet pour lequel la commune a versé 10'000 francs en 2014 et 20'000 francs en 2016. En préambule, les responsables de cette association nous ont rappelé que dans la région du Dadès au Maroc, les petits enfants sont livrés à eux-mêmes, et même attachés aux arbres pendant que leurs parents travaillent aux champs. C'est donc sensible au sort de ceux-ci que cette association a été fondée pour la construction d'une crèche permettant à ces enfants en âge de préscolariser d'être pris en charge. La construction a démarré en 2015 et est maintenant terminée. Il est prévu de développer ce bâtiment en un centre plus polyvalent en occupant ses étages par un local qui pourra accueillir les mères qui font du tissage et par un local sanitaire. Il est également envisagé de recueillir des adolescents qui ne vont plus à l'école afin de les motiver pour qu'ils y retournent. Il est précisé que le roi du Maroc offre beaucoup d'argent pour l'éducation, mais uniquement lorsque les bâtiments sont construits, que l'éducation nationale va mettre à disposition des éducateurs et que le système éducatif est laïque. Ce centre devrait être totalement autonome en 2019. Un suivi du projet sera réalisé de façon annuelle. En 2020, les consultations médicales devraient être mises en place.

Elle a reçu ensuite l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV). Cette organisation a été fondée à Paris en 1928. La Suisse y a adhéré en 1934, et actuellement 46 pays membres sont représentés. Cette organisation contribue à l'harmonisation internationale des pratiques et normes existantes et à l'élaboration de normes internationales nouvelles. Chaque année, un Congrès Mondial de la Vigne et du Vin a lieu dans l'un des états membres. La Suisse l'a accueilli à deux reprises : en 1935 à Lausanne, puis en 1977 à Nyon, coïncidant avec une édition de la Fête des Vignerons. En 2016, la Suisse est désignée pour l'organisation de son 42^{ème} congrès qui se tiendra, pour la 1^{ère} fois à Genève, du 14 au 19 juillet prochain, année qui coïncide également avec la Fête des Vignerons. Pour cet événement, il est prévu, entre autre, une soirée culturelle le 15 juillet au BFM qui accueillera 600 participants. Les 6 régions viticoles suisses seront représentées avec un stand dédié au vignoble genevois et à ses 3 régions viticoles. Les vigneronnes seront sollicités pour présenter leur vin. Le mardi 16 janvier, il est prévu une soirée vigneronne, axée sur le vignoble genevois. 600 participants seront accueillis, répartis dans les 3 régions viticoles du canton, ce qui représente pour la région Arve-Lac 200 participants et pour Anières environ 25 participants. Il est prévu à Anières la visite de la présidente de cette Organisation et de sa direction générale pour un échange avec les autorités, une rencontre des participants avec les vigneronnes de la commune, une dégustation chez ces derniers et un repas du terroir avec présentation de leur vin.

Le budget global de cet événement se monte à 1,5 Mio. Si la somme paraît être importante, il faut mentionner, qu'entre autre, les conférences seront données en 5 langues, ce qui nécessite la présence de 32 traductrices. Ce budget est pris en charge à hauteur de 59 % par la confédération, 25 % par le canton, 14 % par les communes et 2 % par le privé.

Pour cet événement, la commune d'Anières a déjà versé 50'000 francs en 2017 et 50'000 francs en 2018. Il est relevé qu'en versant 150'000 francs, Anières prendrait en charge le 10 % du coût de cette opération. A la majorité, les commissaires refusent d'octroyer les 50'000 francs restants jugeant anormal qu'Anières soit la seule commune suisse à avoir été sollicitée pour financer cet événement par des dons en espèces et estimant que les retombées de cet événement pour l'ensemble des aniérais sont pour ainsi dire inexistantes.

La commission a ensuite reçu l'**Association des Orgues d'Hermance**. Cette association, créée en 1987, organise des concerts dans l'Eglise d'Hermance, qui est dotée d'un orgue et qui jouit d'une très bonne acoustique. Elle a à son actif environ 250 concerts. Elle en organise entre 6 à 8 par année, dont un concert exceptionnel en été. Une certaine notoriété s'est construite autour de ces événements. La quantité et la qualité sont présentes. L'Association donne aussi la possibilité aux étudiants des Hautes écoles de musique de donner des concerts, heureux de pouvoir jouer face à un vrai public, ainsi qu'à de jeunes étudiants, ayant terminé leurs études et souhaitant se lancer dans une carrière de musicien professionnel, de travailler. Par concert, on compte entre 100 à 150 personnes. L'entrée est libre et une collecte est effectuée à la fin de ceux-ci. La commission a souhaité, à l'unanimité, soutenir cette association en lui octroyant une aide de fin de législature de 5000 francs en 2019 et 5000 francs en 2020, permettant ainsi l'organisation du concert exceptionnel de l'été. Par ce soutien, elle souhaite maintenir une offre culturelle diversifiée dans la région et permettre au fidèle public, notamment de personnes âgées, de pouvoir continuer à profiter de ces concerts.

La commission a examiné également la **demande de soutien d'un jeune sportif Hermançois, Léo Monnier**, qui est un jeune espoir suisse en ski alpin, seul genevois à pratiquer ce sport au niveau des juniors de moins de 21 ans. Après discussion, la commission a souhaité soutenir ce jeune à hauteur de CHF 5'000.-. La commission a jugé qu'il y avait un manque de transparence et une certaine disparité dans l'attribution de ce type de soutien. Elle a donc décidé de former une commission ad'hoc, composée d'un membre de chaque groupe politique, qui étudiera un processus d'attribution, permettant de soutenir les jeunes également dans d'autres domaines que le domaine sportif. Cette commission préparera un projet qui sera soumis à la commission social.

En ce qui concerne la boîte à livres, il a été décidé d'en placer une à la rue Centrale, sous le porche de la fontaine, confectionnée en forme de tonneau, faisant ainsi référence à notre commune viticole.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »
Séance du : mardi 12 février 2019

Dans sa séance du 12 février dernier, la commission « sociale, culture et loisirs » a constitué une commission ad'hoc chargée d'étudier un processus d'attribution de bourse dont le but est de soutenir les jeunes dans leur projet, qu'il soit d'ordre sportif, artistique ou autre. Pour cette commission ad'hoc, elle vous propose :

- Pour le groupe PLR, Madame Jacqueline CURZON
- Pour le groupe Le Centre, Monsieur Pierre-Yves Dechevrens
- Pour le groupe Ensemble pour Anières, Madame Claudine Hentsch.

Ce processus d'attribution sera soumis à la commission « sociale culture et loisirs » avant d'être transmis au Conseil municipal pour sa validation.

Les autres points traités lors de cette séance feront l'objet d'un rapport une fois son procès-verbal approuvé.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



RAPPORT

Fondation la T'Anières pour la petite enfance

Conseil de Fondation du : mercredi 23 janvier 2019

Le Conseil de Fondation de la T'Anières pour la petite enfance s'est réuni le mercredi 23 janvier 2019 et a traité les points suivants :

1. Preamble

En l'absence de Monsieur BARDE, qui est excusé, Madame PETREMAND explique que c'est elle, en tant que vice-présidente, qui va présider cette séance. Elle excuse aussi l'absence de Madame FUCHS.

Madame PETREMAND explique également que cette séance du Conseil de Fondation est normalement programmée au mois d'octobre. En raison de l'absence annoncée de Monsieur BARDE au début du printemps, le bureau espérait attendre son retour pour le CF et a repoussé au maximum la date du CF car il attendait le retour de Monsieur BARDE, mais étant donné que le bureau n'avait pas de date de retour annoncé, il a décidé de le faire en son absence.

2. Nomination d'un nouveau membre au Conseil de Fondation

Mme RYSER a donné sa démission en tant que représentante des parents car ses enfants ont quitté la T'Anières. Elle est remplacée par Monsieur MELESHKO.

3. Approbation du PV du 18 avril 2018

Le PV de la séance du 18 avril a été approuvé à la majorité (1 abstention).

4. Présentation du Budget 2019

- Le total des charges pour le Budget 2019 se monte à 955'589CHF soit 30'565CHF au-dessus du Budget 2018
- Concernant la rubrique des Ressources Humaines, c'est 8'000CHF supplémentaires en raison de salaires, de charges sociales et de formations supplémentaires.
- Pour la rubrique Animation et Matériel, 6'400CHF en plus ont été budgétisés en raison de l'augmentation de la prestation repas.
- Concernant les Autres Charges d'Exploitation, 5'200CHF sont budgétisés en moins en raison des changements informatiques qui ont été faits en 2018, mais 2'600CHF en plus pour l'acquisition de mobilier supplémentaire. Ce qui représente une diminution de 3'000CHF pour cette rubrique.
- Une hausse des Contributions Extérieures de 37'500CHF par rapport au Budget 2018 a été calculée en raison des écologies de l'année 2019.
- Ce qui amène la subvention de la Commune d'Anières à 574'000CHF en espèce (80'000CHF en dessous du budget 2018) et les 105'000CHF en nature qui représente le loyer.

Le Budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

5. Information sur l'application de la CCT pour les éducatrices co-responsables

Monsieur CHAVE rappelle que la CCT intercommunale a été signée par la Fondation La T'Anières depuis septembre 2014.

Suivant les termes de la CCT, une éducatrice responsable doit recevoir 600CHF de prime par mois par institution. En l'occurrence, cette prime est à diviser par deux étant donné que la T'Anières a deux éducatrices responsables.

Jusqu'au mois de septembre 2018, cette prime n'a jamais été versée à Mesdames FUCHS et GUERINEAU.

Au mois de septembre 2018, ces dames ont adressé un courrier au CF afin de solliciter des explications complémentaires quant à l'absence du versement de cette prime.

Madame MATTEY-DORET a été mandatée par la Commune afin de donner les explications claires et de négocier cette discussion.

Une séance a été organisée au début du mois de janvier 2019 avec Mesdames MATTEY-DORET, FUCHS, GUERINEAU, PETREMAND et moi-même.

Suite à divers échanges et explications sur l'entier du contexte de travail et notamment sur la rémunération, le taux d'activité des employées ainsi que sur la répartition du temps de travail, toutes les parties ont convenus de régler de manière globale pour le passé et pour l'avenir, les prétentions relatives au contrat de travail conclu entre l'Employeur et l'Employée.

Un compromis équitable a été trouvé et proposé aux deux éducatrices responsables concernées. Ce compromis n'aura pas d'impact sur le Budget 2018.

Il a également été soulevé que les conditions prévues dans la CCT intercommunale constituent un minimum mais que l'employeur peut faire plus à l'égard de ses collaboratrices. Ce qui a été le cas dans les anciens cahiers des charges des éducatrices responsables de la T'Anières. Comme exemple, aucun temps de décharge administrative n'est prévu dans la CCT alors que les éducatrices avaient ces heures prévues au sein de la T'Anières. Les deux éducatrices responsables ont plus d'heures de décharges administratives que ce que la CCT prévoit. C'est également une valorisation car il est important pour la qualité de l'accueil de conserver ce temps de travail spécifique.

L'accord n'a pas pu être présenté aux membres du CF car ce dernier n'avait pas pu être présenté aux personnes concernées. Il a été promis aux membres du CF que cet accord leur sera présenté lors de la prochaine séance du CF.

6. Proposition d'adaptation de l'offre d'accueil.

Le Bureau a présenté une nouvelle proposition d'offre d'accueil pour la rentrée 2019/2020.

Elle consiste à modifier les heures d'accueil en proposant seulement deux formules au lieu de trois actuellement :

- La première formule serait un accueil sur la matinée de 8h00 à 12h00 sans repas.
- La deuxième formule serait un accueil de 8h00 à 16h00 (15h30 actuellement) avec repas et sieste compris.

La possibilité d'inscrire son enfant pour l'après-midi uniquement (13h30-17h30) sera supprimé en raison d'une forte baisse de cette offre depuis la rentrée 2018/2019. Cette année, seulement 5 enfants fréquentent l'établissement les après-midis, ce qui représente un coût et une infrastructure énorme pour si peu d'enfants.

L'heure de fin ayant été repoussée à 16h00 permet d'être non seulement en adéquation avec l'heure de sortie des enfants à l'école mais également de permettre une activité supplémentaire après la sieste.

La T'Anières adapte également son offre d'accueil afin de proposer une formule similaire à celle de Corsier. Le jardin d'enfants de la Pomme va proposer un accueil continu de 7h30 à 16h00 dès la prochaine rentrée.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle proposition pour la rentrée 2019/2020.

7. Augmentation des tarifs

Madame PETREMAND a rappelé que les tarifs de la T'Anières n'avaient pas été changés depuis plus de 10ans. L'année dernière, une première augmentation de 10% avait été faite en raison notamment de la nouvelle prestation repas. Dans ce contexte, Monsieur BARDE avait proposé d'augmenter chaque année pendant plusieurs années les tarifs à raison de 10% par an.

Cette augmentation vise aussi à ne pas mettre en concurrence la T'Anières avec la crèche intercommunale de l'Île Aux Mômes, sachant que les tarifs de la T'Anières sont beaucoup plus bas que ceux de l'Île Aux Mômes.

Mme PETREMAND, au nom du Bureau, a proposé une augmentation des tarifs de 5% pour la prochaine année scolaire au vu des modifications des horaires et de l'offre.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le CF.

8. Annonce de départs

A la fin de cette année scolaire, plusieurs départs sont à prévoir :

- Mme CHENEVARD, éducatrice partira en retraite,
- Mme CHOLLET, aide-auxiliaire partira en retraite,
- Nena aura terminé son apprentissage,
- Et Clara, aide pré-stagiaire sera au terme de son CDD et devrait intégrer l'école d'éducateur du jeune enfant ou soit faire un apprentissage d'ASE.

Afin de remplacer ces personnes, la situation à ce jour serait la suivante :

- Mme BONVALLAT, éducatrice qui avait quitté la T'Anières l'année dernière pour un projet personnel serait ravie de revenir à la T'Anières et pourrait remplacer Mme CHENEVARD,
- Mme CHOLLET qui avait un status hybride d'aide et d'auxiliaire lié à son ancienneté, serait remplacée par Nena qui serait en possession d'un CFC d'ASE,

- Et Clara serait remplacée par une autre aide.

9. Vie de la T'Anières

La vie à la GDTP a été délicate et éprouvante en ce début d'année car beaucoup d'enfants n'avaient que 13-14 mois à leur arrivée, dont certains qui ne marchaient pas encore. Tous les groupes étant complets, le personnel s'est donc organisé en conséquence avec le renfort d'une troisième personne jusqu'au mois d'octobre.

Au sein de l'EVE décloisonné, la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré la grande nouveauté des siestes à la fois pour le personnel que pour les familles. Les enfants ont toutefois très vite pris leurs repères et les habitudes se sont rapidement mises en place, dès deux semaines pour la plupart. Les enfants vont faire la sieste dans l'espace de la GDTP, la pose de stores occultant a été mise en place sur deux des trois baies vitrées pour assombrir l'espace mais il s'est très vite révélé insuffisant surtout en été avec les grandes chaleurs. La discussion de la pose d'un autre store sur la troisième vitre est en cours d'étude.

Concernant les effectifs au sein de l'EVE décloisonné se sont :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	24	22	13	22	22
Midi	12	13	5	11	12
Après-midi	5	5	-	6	-

L'exercice incendie a eu lieu à l'automne avec l'équipe et les enfants. Tout s'est très bien déroulé et un rapport a été effectué et transmis aux personnes concernées.

Deux contrôles d'hygiène ont été effectués à la cuisine. À la première visite, il avait été demandé d'installer un distributeur papier au lieu d'utiliser des linges et d'afficher la provenance des produits sur les menus affichés.

Ces deux mesures ont été mises en place et le rapport de la deuxième visite, mentionne que la cuisine est en parfaite conformité.

Les parents ont donné un retour favorable sur la réunion des parents avec la présence cette année d'une psychomotricienne.

Les fêtes de Noël se sont déroulées dans une ambiance festive et gourmande. Il y a eu des histoires de la part du personnel de l'établissement, un spectacle de La Compagnie des Bamboches et la présence du Père Noël.

Le festival Black movie se déroule actuellement au sein de la T'Anières. Cette année, une sélection de films d'animations muets a été proposé aux enfants pour une durée d'une semaine. Ces films permettent d'engager une démarche pédagogique avec les enfants car des ateliers sur le thème du film sont proposés après la séance. Cela permet également de proposer un programme très différent des films que les enfants peuvent voir habituellement.

L'équipe va suivre la formation des premiers secours qui est obligatoire tous les deux ans.

Des modifications sur le site web sont en cours afin de pouvoir modifier les inscriptions des enfants en ligne.

10. Divers

Le CF a été averti que la T'Anières arrêterait, dès l'année prochaine, de prendre des stagiaires de l'école d'éducateur du jeune enfant car depuis trois ans toutes les stagiaires sont arrivées avec des problèmes personnels et ont interrompu leurs stages.

Et comme dernier point, Mme PETREMAND a informé que son statut de Vice-présidente n'est pas conforme au sein de la Fondation de La T'Anières. Son statut est actuellement à l'étude et devrait être résolu prochainement.